

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0056324

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1876 Société : 154168

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : NOUQATI EL MOSTAFA

Date de naissance : 07/04/1953

Adresse :

Tél. : 0669505905 Total des frais engagés : 551,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. SAMANI Mhammed
Médecin Omnipraticien
N°14 RDC Lot. Meryem Sidi Rahâl
Province Berchid
Tel: 06 73 086 707

Date de consultation : 6 MAR 2023

Nom et prénom du malade : R. E. El Mostafa Nouqati Age : _____

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Prostatisme

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : _____

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 21 MAR 2023

Signature de l'adhérent(e) : R. ACCUEIL



Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Reçu et signature du Médecin atteste et le Paiement des Actes
6 MARS 2023	C.S.	1	200,00 Dr.	M. S. Medecin Mohamed N°14 RDC Lopéga, Province de Kahaal Tél: 06 75 086 704
13 MARS 2023	Contrôle + TDM	1	-	SARAH BINT MOHAMMED Medecin d'Administration N°14 RDC Lopéga, Province de Kahaal (Province de Kahaal)

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
CHARTIER	06/03/2023	351,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Dr. SAMANI Mhammed

Médecin Omnipraticien

Anc. Médecin Officier
de la Marine

Echographie
Electrocardiographie



د. سهانى محمد
طبيب عام

طبيب ضابط سابق

في الملاحة البحرية

الفحص بالصدى

التخطيط الكهربائي للقلب

Tél : 06 49 12 40 78

Sidi Rahal le : 6 mars 23 سيدى رحال في :

M-El Mostafa. Nouzati.

1/ Clmax = 1 pte soit au dosher.
121,40

2/ Enx 500mgs = 1 pthour x 1 jour.

LOT	221081
EXP	02/2024
PPV	121.40 DH

3/ Carboflore = 1 pte matin et soir.

33,16

21116 PER: 01/24
PPV: 135,00 DH
IP: 2047/01/21/RQH

4/ Titanoreine pte x 2 app/jour

PPC : 79.50
LOT:0421116
DP:07/2024

16,00

351,90



Dr. SAMANI Mhammed
Médecin Omnipraticien
N°14 RDC Lot. Meryem Sidi Rahal
Province Berrechid
Tél. 06 75 086 707

الرقم 1 الطابق الأول تجزئة مريم سيدى رحال الشاطئي - برشيد
N°1, 2ème Etage, Lot. Meryem, Sidi Rahal Chatii - Berrechid